



Fiches Repères



Pour l'accompagnement personnalisé
du collège au lycée

Aux chefs d'établissement

Quels objectifs ?

- ◆ Veiller à ce que les quatre volets soient dans le projet d'AP :
 - **orientation** : quelle mise en relation entre les intervenants ? Quels objectifs ? Quels moyens mobilisés ? Etc.,
 - **remédiation - Aide en lien avec le socle 3C** : quelles priorités en fonction du public de l'établissement ? Quelles compétences à parfaire ? Etc.,
 - **approfondissement - ouverture** : que proposer aux élèves sans difficultés particulières ? Comment préparer la poursuite d'études pour les futurs bacheliers ? Quelle ouverture culturelle notamment en lycée professionnel ? Etc.,
 - **développement personnel** : confiance en soi, respect des autres, initiative, autonomie, etc.
- ◆ Veiller à la cohérence du calendrier sur les 3 années ou 4 années selon les cycles.
- ◆ Définir des objectifs pour chaque année.
- ◆ Vérifier que le projet réponde aux besoins des élèves.

Quelle organisation ?

- ◆ **Organisation préalable en juin** (validation du projet au CA).
- ◆ **Pilotage** (chefs d'établissement, adjoints...)/co-pilotage : proposer un protocole d'organisation à l'équipe pédagogique.
- ◆ **Moyens** : HSA ou HSE dans DGH, matériels (salles informatiques, CDI...).
- ◆ **Barrettes : 72 h / année pouvant être déclinées à raison de 2 h / semaine** en blocs de deux heures ou non (modularité, souplesse).
- ◆ **Acteurs divers** : professeurs principaux, enseignants toutes disciplines, conseillers d'orientation psychologues, conseillers principaux d'éducation, infirmières, intervenants extérieurs...
- ◆ **Calendrier précisant** :
 - les phases de diagnostic,
 - le rythme des ateliers,
 - la concertation et les moments de régulation,
 - le bilan.

- ◆ **Consultation des instances** : conseil pédagogique, CA, CVL.
- ◆ **Modalités d'évaluation de l'élève dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.**
- ◆ **Le suivi des élèves et la coordination des équipes.**
- ◆ **Évaluation du dispositif avec les équipes de l'AP lors des conseils pédagogiques.**
- ◆ **Communication au CA.**

Qu'apporte l'accompagnement personnalisé à mon établissement ?

- ◆ **Favoriser la réussite d'un plus grand nombre d'élèves :**
 - lutter contre le décrochage scolaire,
 - valider les paliers 2 et 3, développer l'approche par compétences selon les EPLE (collège ou lycée),
 - remobiliser scolairement les élèves,
 - donner ou redonner confiance,
 - permettre d'aller plus loin.

- ◆ **Ouvrir des perspectives :**
 - favoriser un choix construit de l'orientation,
 - élever le niveau de qualification et donner de l'ambition,
 - accompagner et préparer les élèves aux études supérieures.
- ◆ **Ouvrir l'établissement sur son environnement (inter-cycles, partenaires extérieurs...).**
- ◆ **Diversifier les pratiques pédagogiques** (co-animation, transdisciplinarité, équipes inter-catégorielles, pédagogie différenciée/inversée...) **et faire évoluer les postures** (relations adultes/élèves).
- ◆ **Favoriser le développement professionnel continu des personnels au regard du nouveau référentiel métier (BO du 25 juillet 2013).**
- ◆ **Améliorer les relations avec les familles.**
- ◆ **Contribuer à un climat scolaire apaisé.**
- ◆ **CONCLUSION** : l'accompagnement personnalisé permet de créer une synergie des actions menées en direction des élèves et de leurs familles en leur offrant un espace et un temps spécifiques.

Aux intervenants

Quels objectifs prioritaires ?

- ◆ **Faire acquérir les compétences exigibles** suivant le niveau (palier 2, palier 3, compétences attendues en 2^{nde}...) en proposant une remédiation en lien avec les enseignements.
- ◆ **Prendre en charge les élèves les plus fragiles**, par exemple pour retrouver une image positive d'eux-mêmes, pour les situer dans une démarche de progrès, pour leur redonner confiance...
- ◆ **Favoriser l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail**, par exemple en veillant à la compréhension du travail attendu et à l'organisation personnelle.
- ◆ **Renforcer la culture générale** en proposant des activités telles que des recherches documentaires, des conférences, ou encore en favorisant le développement d'excellences et de talents particuliers.
- ◆ **Découvrir des métiers et des formations.**
- ◆ **Accompagner ceux qui ont un projet de poursuite d'études ou de changement d'orientation** (élèves bénéficiant de passerelles) au lycée.

Quelle démarche ?

- ◆ **Anticiper/se former :**
 - échanger avec des collègues du primaire, collège, lycée, enseignement supérieur,
 - demander une formation individuelle ou par établissement.
- ◆ **Se concerter pour rédiger et proposer un projet** s'appuyant sur les quatre volets de l'AP en conseil pédagogique (trame en juin et finalisation en septembre).

◆ **Définir et utiliser des outils diagnostiques** (entretien personnalisé, questionnaire d'accueil, livret de compétences [paliers 2 et 3], bulletins/ dossier scolaire, observations par l'équipe pédagogique au cours des premières semaines...).

◆ Communiquer auprès :

- de la direction de l'établissement,
- des collègues et intervenants divers,
- des élèves et de leurs familles.

◆ **Fabriquer des outils d'évaluation et de suivi** (grilles, entretiens, bilans intermédiaires et/ou en fin d'année).

◆ Mettre en œuvre les quatre volets de l'AP sur chaque niveau scolaire :

- orientation (écouter, informer, aider à la décision),
- remédiation en fonction des diagnostics effectués,
- approfondissement - ouverture (permettre aux élèves d'aller plus loin : que les attendus du programme, que le contenu du cours, d'accéder à la culture...),
- développement personnel : confiance en soi, respect des autres, initiative, autonomie, etc.

◆ Évaluer pour :

- reconduire les actions qui fonctionnent ou les améliorer,
- abandonner ce qui n'est pas adapté,
- veiller au respect des objectifs du dispositif général.

Quelle organisation ?

Définir un protocole d'organisation pour faciliter le déroulement. Il faut réfléchir notamment aux points suivants :

◆ **Diagnostiquer les élèves** : par les professeurs principaux, les professeurs référents, les professeurs de la classe, se servir des dispositifs mis en œuvre dans le cycle précédent.

◆ **Piloter et répartir** les tâches (par la direction, les professeurs principaux, les professeurs référents, les coordonnateurs...).

◆ **Constituer des groupes en fonction des besoins des élèves identifiés** (lors des diagnostics).

◆ **Mettre en place des supports pour assurer le suivi de l'AP** (cahier d'AP annuel, pluriannuel, fiches bilans, **outil de communication avec les parents**).

◆ **Solliciter des intervenants** : professeurs documentalistes, CPE, AED, COP, professionnels...

◆ **Définir le calendrier** :

- rythme des ateliers,
- concertations.

◆ **La prise en compte de l'AP dans le bulletin** à partir de regards croisés (**appréciations en termes de compétences, de réussites**) : évolution de l'investissement, de l'attitude...

Ce que l'AP apporte aux élèves ?

◆ **Un dispositif qui répond à ses besoins** et pas seulement aux exigences des programmes.

◆ **Du temps pour mieux comprendre.**

◆ **De nouvelles modalités d'apprentissage** et de nouvelles méthodes de travail.

◆ **Une aide supplémentaire** dans un contexte différent de la classe.

◆ **Des moments d'échanges** privilégiés avec les adultes (sur sa scolarité,

ses difficultés, ses atouts...).

◆ **Un moyen supplémentaire de gagner** de la confiance, de l'efficacité, des compétences...

Ce que peut m'apporter l'AP ?

◆ **Des plages horaires spécifiques pour** :

- travailler « autrement » avec les élèves,
- travailler avec les collègues (enseignants, prof doc, cpe, cop, AED...) et d'autres intervenants,
- développer des compétences transversales au service des disciplines (méthodologie, travail personnel, recherche documentaire...),
- aider les élèves à construire leur projet d'orientation,
- expérimenter et/ou mettre en œuvre de pratiques pédagogiques diversifiées.

◆ **Une relation différente à l'élève** (posture bienveillante).

◆ **Une liberté pédagogique non contrainte par des programmes.**

◆ **Des compétences professionnelles enrichies.**

◆ **Un climat scolaire apaisé.**

Ce que je peux apporter à l'AP

◆ Mes compétences disciplinaires et professionnelles.

◆ Mon savoir-faire et mon savoir-être.

◆ Ma capacité à innover, à fédérer et à être force de proposition.

◆ Ma capacité d'adaptation aux besoins des élèves et au travail en équipe.

◆ **CONCLUSION** : apprendre à travailler autrement pour accompagner tous les élèves vers la réussite.

Aux responsables légaux

Qu'est-ce que l'accompagnement personnalisé ?

- ◆ **Intégré à l'horaire des élèves**, il se déroule sur 72 heures annuelles, soit 2 heures par semaine en moyenne, en présence de professeurs de plusieurs disciplines, du professeur documentaliste, du CPE, du COP, d'intervenants extérieurs.
- ◆ **Un dispositif d'enseignement à part entière qui comporte quatre axes :**
 - orientation (écouter, informer, aider à la décision),
 - remédiation en fonction des diagnostics effectués,
 - approfondissement – ouverture (permettre à votre enfant de consolider la maîtrise des savoirs et savoir-faire, d'accéder à la culture...),
 - développement personnel : confiance en soi, respect des autres, initiative, autonomie, etc.

Comment se déroule l'accompagnement personnalisé ?

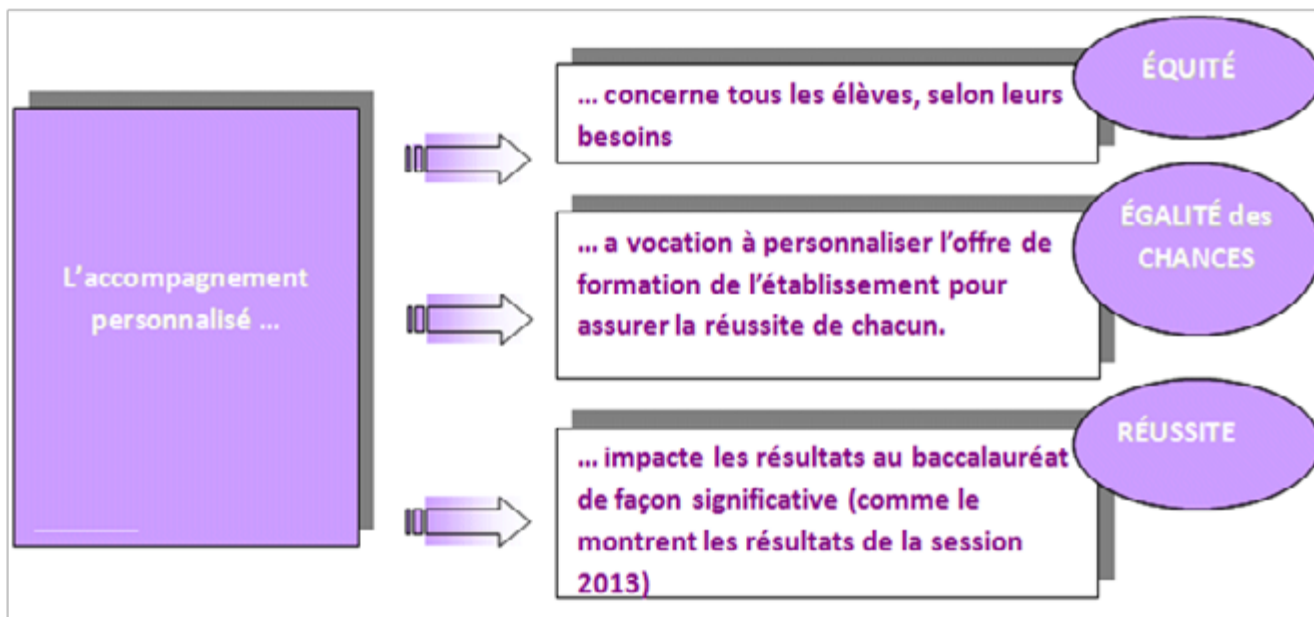
- ◆ Un **bilan de l'élève**, établi par les membres de l'équipe éducative, permet d'identifier :
 - les compétences acquises et à acquérir,
 - les méthodes de travail utilisées (organisation, gestion du temps, mémorisation, conditions matérielles de travail...),
 - l'avancement du projet personnel d'orientation,
 - le savoir-être (confiance en soi, autonomie, initiative, implication, curiosité, respect des autres).
- ◆ Des **groupes à effectif variable** sont constitués pour une durée déterminée en fonction des besoins identifiés.
- ◆ **Les activités proposées dans chaque groupe permettent de revenir sur des apprentissages fragiles ou d'approfondir des compétences** qui concernent plusieurs disciplines.

- ◆ Des **temps de régulation** favorisent un travail au plus près des besoins de chaque élève, un ajustement des actions mises en place et le brassage des groupes initiaux.

Comment est assuré le suivi de l'accompagnement personnalisé ?

- ◆ **Les supports utilisés** : cahier d'AP annuel ou pluriannuel ou fiches bilans ou portefolio...
- ◆ **Des bilans** à la fin de chaque atelier pour mesurer les progrès de l'élève.
- ◆ **L'évaluation de l'AP** : prise en compte (éventuellement dans le bulletin) de l'implication et de l'évolution de l'élève.
- ◆ **CONCLUSION** : l'accompagnement personnalisé permet à l'élève d'apprendre à travailler autrement et contribue à lui donner les moyens de réussir en répondant à ses besoins.

Pour mémoire, en quelques mots...



Quelles ressources ?

Le site de l'académie de Dijon :

<http://www.ac-dijon.fr/pid30258/dispositif-d-accompagnement-personnalise-dans-le-second-degre.html>

Le site national, pour le collège :

<http://www.education.gouv.fr/cid48653/les-dispositifs-d-accompagnement-des-collegiens.html>

Pour le lycée général, technologique et professionnel :

<http://www.education.gouv.fr/cid48652/dispositifs-d-accompagnement-des-lyceens.html>

« ... aider l'élève à se révéler lui-même :

le mettre en état de développement... »

J. P. BOUTINET